



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

mer et littoral

Question écrite n° 7250

Texte de la question

M. Axel Poniatowski interpelle Mme la ministre de la défense au sujet du naufrage du pétrolier Prestige. Ce pétrolier, battant pavillon bahamien, propriété d'une société libérienne, basée en Grèce, a sombré avec 70 000 tonnes de mazout dans ses soutes. Parti de Lettonie, il semble que l'on ignore toujours quelle était sa destination finale. Une fois de plus, il apparaît bien que ce bateau s'apparente plus à une poubelle flottante qu'à un pétrolier moderne. Des dizaines de kilomètres de côtes espagnole, portugaise et française risquent d'être durablement souillées sans parler de l'impact sur la faune animale et végétale. Le navire de la marine nationale française Ailette est sur place et utilise son système de pompage de manière concluante. Depuis maintenant trente ans que ces accidents se multiplient, il souhaite savoir de quels moyens techniques dispose précisément la marine nationale dans ce domaine et s'il n'est pas nécessaire d'envisager un accroissement de ces équipements afin d'être plus rapidement sur place et de traiter plus massivement les hydrocarbures déversés.

Texte de la réponse

La marine nationale affrète actuellement trois bâtiments de soutien de haute mer l'Alcyon, l'Ailette et la Carangue qui disposent de moyens de pompage sur nappes et de barrages hauturiers. L'Ailette et l'Alcyon verront leurs capacités de lutte antipollution augmenter en 2003 par l'adjonction de nouveaux équipements et la modernisation de ceux déjà en place. Toutefois, pour pallier leur faible capacité de stockage d'hydrocarbures récupérés, le dispositif sera complété par une capacité d'allègement par pétroliers caboteurs affrétés sur bons de commande. Le contrat d'affrètement de la Carangue s'achevant fin 2003, il a été décidé de profiter du nouveau marché pour intégrer les équipements de dépollution nécessaires et augmenter la taille du navire afin de disposer des capacités de stockage requises. Ce nouveau marché sera lancé au cours de l'année 2003. A terme, en 2005, la marine se dotera d'une série de bâtiments de soutien de région de type « supply » nouvelle génération, équipés dès leur conception de matériels de lutte antipollution performants. Enfin, la marine nationale possède des équipements spécialisés pour traiter les pollutions et s'est dotée de pompes spéciales pour les produits hautement visqueux, de barrages de haute mer, de nouveaux produits dispersants plus performants et de chaluts récupérateurs qui traitent la pollution au plus près de la côte.

Données clés

Auteur : [M. Axel Poniatowski](#)

Circonscription : Val-d'Oise (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7250

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 2002, page 4387

Réponse publiée le : 20 janvier 2003, page 355